

**Exposé de la Fédération des associations  
de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick**

**Présenté au**

**Comité permanent des finances de la Chambre des communes**

**Le 18 septembre 2000**

## 1. INTRODUCTION

C'est avec plaisir que la Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick (FAPPUNB) accepte de nouveau l'invitation du Comité permanent des finances de la Chambre des communes (« le Comité ») à participer à son processus annuel de consultations prébudgétaires pour l'année financière 2000-2001.

L'objectif annoncé de cette série de consultations est de former un plan qui sera soumis au ministre des Finances afin de :

1. Veiller à ce que le Canada continue à jouer un rôle important dans la nouvelle économie;
2. Fournir aux Canadiens et aux Canadiennes une chance égale de réussite;
3. Créer un environnement économique et social permettant aux Canadiens et aux Canadiennes de jouir d'une qualité de vie et d'un niveau de vie les meilleurs possible.

Le présent exposé vise à préciser quelques-uns des obstacles qui s'opposent à la réalisation de ces objectifs, et d'offrir quelques recommandations générales sur la façon dont ils peuvent être surmontés.

## 2. OBSTACLES

### **L'exode des cerveaux**

Dans son premier rapport présenté à la Chambre des communes en vertu du paragraphe 83.1 du Règlement, intitulé *Budget 2000 : Nouvelle ère, nouveau plan*, publié en décembre 1999, le Comité déclarait :

« Dans son rapport intitulé *Stimuler la productivité pour relever le niveau de vie des Canadiens*, le Comité s'est penché sur la question de l'exode des cerveaux.

Aucun consensus clair ne se dégagait alors sur la gravité du problème, ce qui est encore le cas aujourd'hui...

« ... Le printemps dernier, le Comité estimait que l'exode des cerveaux pourrait rester sans gravité dans l'ensemble [...] [mais] c'est toutefois un problème grave dans certains secteurs de l'économie... »<sup>1</sup>

Le Comité poursuit avec l'exemple de Nortel, la plus importante société canadienne, dont seulement 7 p. 100 des cadres travaillent au Canada et qui accorde aux ingénieurs au niveau de recrutement un salaire de 49 000 \$CAN au Canada, comparé à 80 000 \$CAN aux États-Unis (53 000 \$US à un taux de change de 51 p. 100).<sup>2</sup>

Il existe également des écarts importants entre les salaires moyens des professeurs et professeures d'université au Canada et aux États-Unis. En moyenne, un professeur titulaire gagne 14 p. 100 de moins au Canada qu'aux États-Unis, un professeur agrégé gagne 7,4 p. 100 de moins et un professeur adjoint 12,7 p. 100 de moins.<sup>3</sup> Dans certaines disciplines, ces écarts sont considérablement plus prononcés que ce que laisseraient penser les moyennes. Ce problème est amplifié par l'abondance comparative des fonds attribués à l'infrastructure de recherche aux États-Unis. Dans un tel contexte, la possibilité que nos professeurs et professeures les plus brillants et les meilleurs migrent vers le sud représente une menace constante pour la qualité de l'enseignement et de la recherche dans les universités de notre pays.

---

<sup>1</sup> *Op. cit.*, chapitre 3, *L'exode des cerveaux*.

<sup>2</sup> *Ibid.*, chapitre 3, *L'exode des cerveaux*.

<sup>3</sup> Association canadienne des professeures et professeurs d'université.

## Chaires de recherche

La création de chaires de recherche financées par le gouvernement fédéral constitue un effort louable en vue de décourager les professeurs et professeures canadiens les plus performants de succomber à l'attrait des États-Unis. Le gouvernement du Canada doit donc être applaudi chaudement pour cette initiative.

Toutefois, comme le dit le proverbe, il n'y a pas de bonheur sans nuage. Le Programme de chaires de recherche se fonde sur le noble précepte de favoriser l'excellence en recherche dans notre pays. Il a probablement eu aussi un effet de dissuasion sur la migration des professeurs et professeures vers l'étranger. Malheureusement il a également causé, et il continuera de causer, des problèmes internes importants, sans aucun doute imprévus.

La création du Programme de chaires de recherche a entraîné une situation qualifiée par le corps professoral du Nouveau-Brunswick de « recrutement en maraude subventionné » de leurs collègues les plus productifs par les grands établissements des autres provinces canadiennes, plus précisément ceux du centre du pays où les salaires sont plus élevés et où il est plus facile pour les universités d'avoir des centres de recherche à cause des économies d'échelle dont elles jouissent. Même pour l'université la plus importante du Nouveau-Brunswick, ce phénomène peut avoir des conséquences dévastatrices.<sup>4</sup> Étant donné que le salaire médian moyen d'un professeur du Nouveau-Brunswick est présentement inférieur de 10 p. 100 au salaire moyen national comparable (69 596 \$ par comparaison à 77 700 \$), le remplacement des professeurs et professeures qui acceptent une nomination à une chaire de recherche dans une autre province par des collègues ayant des qualifications semblables est difficile, pour ne pas dire impossible.

---

<sup>4</sup> Le département de physique de l'U.N.B. a récemment perdu au profit de l'Université d'Ottawa deux de ses chercheurs en fibre optique les plus prometteurs. L'Université d'Ottawa a réussi à offrir des salaires presque deux fois supérieurs à ceux de l'U.N.B. et elle accorde plus d'un million de dollars en fonds de démarrage. Le départ de ces deux chercheurs représente une perte importante pour la région ainsi que pour le département qui a perdu avec eux 25 p. 100 de son personnel et tous ses étudiants diplômés sauf deux.

## Développement du capital humain

Dans son rapport intitulé *Budget 2000 : Nouvelle ère, nouveau plan*, le Comité déclare :

« L'activité des établissements postsecondaires, voués avant tout à l'enseignement, ne se limite pas à la recherche. Ce sont eux qui aident à créer le capital humain qui rend les Canadiens productifs.

« Dans son rapport de l'an dernier sur la productivité, le Comité faisait observer que les études supérieures réduisent les risques de chômage des Canadiens et augmentent le revenu viager. C'est pourquoi le gouvernement attache autant d'importance à la formation du capital humain et à l'accès à l'éducation, et pourquoi **il a tenté, dans le passé, à [sic] améliorer la situation par des mesures budgétaires.** » [Nous soulignons.]<sup>5</sup>

Entre 1998 et 1999, le nombre de personnes détenant un diplôme universitaire au Nouveau-Brunswick a augmenté de 5 000; et pourtant, le taux de chômage de ce groupe a diminué, passant de 5,1 p. 100 en 1998 à 4,4 p. 100 en 1999. (Les chiffres correspondants pour les diplômés et diplômées du Collège communautaire et des écoles secondaires étaient respectivement de 8,2 p. 100 et de 10,5 p. 100, en 1999.)<sup>6</sup> En d'autres mots, en 1999, les diplômés et diplômées universitaires du Nouveau-Brunswick jouissaient pratiquement du plein-emploi puisqu'un taux de chômage de transition de 3 p. 100, à un moment quelconque, est habituellement accepté par les économistes comme le « plein-emploi ».

Étant donné que le Comité a reconnu de toute évidence et sans équivoque que les études supérieures augmentent l'employabilité, il peut sembler superflu d'insister sur ce sujet, mais ça ne l'est pas. Nous avons précédemment souligné les mots du Comité : « ... il a tenté, dans le passé, à [sic] améliorer la situation par des mesures budgétaires »,

---

<sup>5</sup> *Op. cit.*, chapitre 3, *Fédération canadienne de l'entreprise indépendante*.

c'est-à-dire la situation de la formation du capital humain grâce à l'accès à l'éducation, en particulier aux études supérieures. Avec tout le respect possible, la FAPPUNB doit faire remarquer que les mesures budgétaires antérieures ont été fort différentes de ce que pense le Comité.

Comme le dit l'Association canadienne des professeures et professeurs d'université (ACPPU) :

« ... si on présume que les transferts fédéraux sont affectés dans une proportion semblable à celle qui prévalait avant le TCSPS, [...] l'apport financier fédéral à l'enseignement postsecondaire au cours de la présente année a chuté de 34 p. 100 depuis 1992 – passant ainsi de 2,9 milliards de dollars à 1,9 milliards [*sic*] de dollars. En proportion de l'économie, *l'investissement en espèces d'Ottawa dans l'enseignement postsecondaire est à son plus bas niveau en plus de 30 ans.* »<sup>7</sup>  
[Italique dans l'original.]

Ceci peut expliquer en partie pourquoi les frais de scolarité moyens d'un diplôme de premier cycle en arts ont augmenté de près de 75 p. 100 au Nouveau-Brunswick entre 1990-1991 et 1999-2000. On ne peut sûrement pas considérer que ce résultat contribue à l'avancement de la situation de la formation du capital humain.

### **Réduction du corps professoral**

Un autre obstacle à la réalisation des objectifs du Comité est la diminution de la qualité de l'enseignement due à la réduction de l'ensemble du corps professoral alors que le nombre total d'inscriptions continue d'augmenter. D'après les chiffres de Statistique Canada publiés par l'ACPPU, entre 1990-1991 et 1998-1999, le rapport entre le nombre d'étudiants et le nombre de professeurs équivalents temps plein a augmenté, passant

---

<sup>6</sup> Sections des activités pancanadiennes de Développement des ressources humaines Canada pour les précieuses données démographiques dans *Le Nouveau-Brunswick en revue*.

<sup>7</sup> ACPPU, *Déclaration au Comité permanent des finances de la Chambre des communes sur le budget fédéral 2001-2002*, p. 4.

d'environ 17:1 à environ 19,5:1.<sup>8</sup> Selon les normes de l'industrie, ces chiffres pourraient indiquer une hausse de 14,7 p. 100 de la productivité du corps professoral. En réalité, pour chaque semaine de travail de quarante heures cela correspond, dans le contexte de l'enseignement postsecondaire, à une perte de plus de cinq heures de rapports entre le professeur ou la professeure et les étudiants et étudiantes, ou de possibilités de recherche. Il n'est guère probable que ceci puisse permettre aux étudiants, étudiantes, chercheurs et chercheuses des universités canadiennes de rester à la fine pointe et d'être concurrentiels dans la nouvelle économie (c'est-à-dire l'« économie mondiale »).

### **Impératifs sociaux**

Selon le Comité :

« Si nous comparons le PIB [produit intérieur brut] par habitant à un gâteau, notre niveau de vie correspond à la taille de ce gâteau, **mais pas nécessairement à ses ingrédients**. Notre niveau de vie, c'est-à-dire la taille du gâteau, dépend de la quantité et de la qualité des facteurs que nous utilisons dans le processus de production et de l'efficacité avec laquelle nous les utilisons. »<sup>9</sup> [Nous soulignons.]

La FAPPUNB se permet de ne pas partager cet avis et elle est en fait fortement troublée par la perception que semble avoir le Comité, c'est-à-dire que le « niveau de vie » des Canadiens et Canadiennes est dicté uniquement par des facteurs économiques. En fait, le passage susmentionné se contredit lui-même : si notre niveau de vie est déterminé uniquement par la taille du gâteau (pour adopter la métaphore employée par le Comité) et non par ses ingrédients, quel rôle joue « ... la *qualité* des facteurs que nous utilisons dans le processus de production... » (c'est-à-dire les ingrédients)? Qu'il s'agisse de la réalité ou d'une métaphore, la taille de tout gâteau est déterminée uniquement par la *quantité* des ingrédients qui le composent et non par leur qualité. La FAPPUNB préfère croire que le niveau de vie des Canadiens et des Canadiennes est déterminé à la fois par le succès

---

<sup>8</sup> *Ibid.*, page 10.

<sup>9</sup> *Op. cit.*, chapitre 3, *Conseil de recherches en sciences humaines du Canada*.

économique et par les réalisations culturelles. Sinon, nous nous jugeons nous-mêmes d'une manière des plus superficielles.

Le Nouveau-Brunswick n'a ni opéra ni troupe de ballet. De façon générale, les universités néo-brunswickoises représentent le centre culturel de leurs collectivités et de l'ensemble de la province, en plus de dispenser l'enseignement et de réaliser la recherche la plus avancée que leur permettent leurs moyens. Il est donc essentiel d'encourager et de favoriser le développement des disciplines « douces » telles que la musique, les beaux arts et les humanités, pour n'en nommer que quelques-unes.

### **Bibliothèques**

Il est également essentiel que les acquisitions des bibliothèques des universités restent à jour. En 1849, John Ruskin demandait :

« Quelle importance attachons-nous aux livres, en tant que nation? À votre avis, combien dépensons-nous pour nos bibliothèques, publiques et privées, par comparaison avec ce que nous dépensons pour nos chevaux? » [Traduction libre]

Apparemment, Ruskin a été cité par James H. Billington, bibliothécaire du Congrès, au cours d'une assemblée annuelle de la *Information Industry Association*.<sup>10</sup> Selon M. Billington, en 1988 – l'année la plus récente pour laquelle les chiffres étaient alors disponibles – les consommateurs américains avaient dépensé 15,1 milliards de dollars pour les courses de chevaux, l'achat de chevaux et les soins vétérinaires. Par comparaison, ils avaient consacré 6,4 milliards de dollars aux bibliothèques.

Étant donné la situation décourageante des bibliothèques des universités du Nouveau-Brunswick (signalée au Comité dans l'exposé de l'an dernier<sup>11</sup>) qui, dans le

---

<sup>10</sup> Date inconnue.

<sup>11</sup> *Exposé de la Fédération des associations de professeurs et professeures d'université du Nouveau-Brunswick* présenté au Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le 10 septembre 1999, p. 10.

meilleur des cas, n'a pas changé, la FAPPUNB a toutes les raisons de croire que cette attitude cavalière envers les bibliothèques reste répandue.

### **3. RECOMMANDATIONS**

#### **Égalisation des chances en recherche**

Il faut adopter des mesures compensatoires pour contrebalancer les répercussions de l'initiative des chaires de recherche sur les régions éloignées du Canada, initiative qui, comme nous l'avons décrit ci-dessus, a provoqué un exode interne inacceptable des cerveaux vers le centre du Canada.

La FAPPUNB recommande que les chercheurs et les chercheuses des universités situées dans les provinces comme le Nouveau-Brunswick, qui ont une réserve négligeable de partenaires commerciaux et industriels éventuels, soit exemptés de devoir fournir des « fonds de contrepartie » pour être admissibles aux subventions de la Fondation canadienne pour l'innovation et du Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie. Elle recommande également la mise sur pied d'un nouveau fonds substantiel en vue de fournir des fonds de démarrage qui permettront aux nouveaux professeurs et professeuses de s'établir, en particulier dans les régions sans industrie.

Ceci donnerait aux chercheurs et aux chercheuses de notre province et d'ailleurs la possibilité d'augmenter considérablement la qualité de leur recherche sans devoir déménager ailleurs au pays. Grâce à l'excellente qualité et à la disponibilité de la technologie des communications déjà en place, il n'est ni souhaitable ni nécessaire de concentrer en un seul lieu géographique l'expertise dans un domaine de recherche particulier.

## Amélioration de l'accès

La FAPPUNB réfère respectueusement le Comité au rapport intitulé *Garantir l'accès: l'aide aux étudiants du niveau postsecondaire*<sup>12</sup> dont une des recommandations a entraîné la création du programme des bourses du millénaire. Le premier passage vaut la peine d'être cité :

« À l'aube d'un nouveau siècle, les Canadiens doivent se munir des outils qui leur permettront de tirer profit des possibilités offertes par une société technologique. **Or, le plus important parmi ces outils a probablement trait au capital humain et aux connaissances...** » [Nous soulignons.]<sup>13</sup>

Les sages prémisses de ce rapport sont en contradiction flagrante avec le fait que les frais de scolarité des études de premier cycle en arts ont augmenté de plus de 75 p. 100 au Nouveau-Brunswick au cours de la dernière décennie et que la dette moyenne nationale d'un diplôme de baccalauréat a augmenté de 129 p. 100 entre 1982 et 1995. Il est évident que ces tendances doivent être renversées.<sup>14</sup>

Parmi les nombreuses recommandations frappantes de ce rapport, notons celle-ci :

« 14. Le gouvernement du Canada devrait mettre en place un système de subventions qui soutiendrait les étudiants d'établissements d'enseignement postsecondaire au cours de leurs première et deuxième années. Il faudrait accorder ces subventions en fonction d'une formule qui tient compte à la fois du besoin et de la performance scolaire des candidats.<sup>15</sup>

La hantise d'une dette impossible à gérer au moment de la graduation est probablement le facteur de dissuasion le plus important dans le choix de la majorité des personnes qui

---

<sup>12</sup> Rapport du Comité permanent du développement des ressources humaines et de la condition des personnes handicapées, décembre 1997.

<sup>13</sup> *Op. cit.*, p. 1.

<sup>14</sup> CAUT.

décident de ne pas poursuivre des études universitaires alors qu'elles ont les qualifications nécessaires pour le faire. Ce serait particulièrement vrai dans le cas des personnes dont le niveau de revenu est le plus faible. Ce groupe, qui représente un cinquième de la population, a consacré aux frais de scolarité 11,2 p. 100 de son revenu net d'impôt en 1992 et 19,1 p. 100 en 1998.<sup>16</sup>

Le rapport intitulé *Garantir l'accès : l'aide aux étudiants du niveau postsecondaire* qui examine les possibilités d'amélioration dans le domaine de la dette des étudiants et étudiantes, contient de nombreuses recommandations sensées, dont la plupart n'ont pas encore été mises en application. La FAPPUNB recommande que ce rapport soit étudié de nouveau par le ministère des Finances et que soient mises en application sans délai les recommandations qui ne l'ont pas encore été.

### **Préservation des actifs sociaux**

Nous avons déjà mentionné que les universités sont le pivot de l'infrastructure culturelle des provinces comme le Nouveau-Brunswick. Ceci est particulièrement vrai dans notre province où le dynamisme des cultures distinctes de ses deux principaux groupes linguistiques trouve son plus grand niveau de protection et de soutien dans la communauté universitaire.

La création en 1996 du **Transfert canadien en matière de santé et de programmes sociaux** (TCSPS) pour remplacer le **Financement des programmes établis** (FPE) a imposé une réduction du tiers des fonds fédéraux alloués aux provinces, qui sont passés de 18,5 milliards de dollars à 12,5 milliards de dollars.<sup>17</sup>

Des réductions de cette envergure signifient invariablement des coupures au niveau local du financement des programmes universitaires sans relation apparente immédiate avec la vitalité de l'économie. La FAPPUNB recommande donc que le gouvernement fédéral

---

<sup>15</sup> *Op. cit.*, p. 16.

<sup>16</sup> ACPPU.

prenne le leadership en faisant la promotion de la valeur des programmes culturels et des arts dans nos universités par l'octroi d'incitatifs financiers qui permettront de conserver et d'améliorer ces programmes.

### **Garantie de l'égalité des chances**

La FAPPUNB a appris avec plaisir l'annonce récente de la réintroduction d'un montant considérable qui sera bientôt alloué au TCSPS. Il semble toutefois évident que la plus grande partie, sinon la totalité, des fonds qui seront réinjectés sera utilisée pour aider à résoudre la crise nationale évidente dans le domaine de la santé. La prestation des soins de santé est régie par des principes nationaux énoncés dans la *Loi canadienne sur la santé*, ce qui n'est pas le cas des études supérieures. Le financement des établissements d'enseignement supérieur du Canada reste donc entièrement à la discrétion des provinces. En fait, il n'y a aucun moyen de savoir comment les fonds fédéraux sont dépensés, ou même s'ils sont dépensés.

La FAPPUNB se joint donc à l'ACPPU pour demander au gouvernement fédéral et aux provinces :

« ... d'élaborer pour l'enseignement postsecondaire des principes analogues à ceux prévus dans la *Loi canadienne sur la santé* afin de garantir que les transferts fédéraux aident à respecter des objectifs nationaux. »<sup>18</sup>

Parmi les « objectifs nationaux » les plus importants actuellement, se trouvent de toute évidence les objectifs déclarés dans la demande de soumissions du 27 juin 2000 du Comité. Des dispositions législatives concernant la distribution équitable des fonds du TCSPS aideraient certainement à garantir la réalisation de ces objectifs.

---

<sup>17</sup> *L'ACPPU en direct!* Le 14 septembre 2000; Volume 2, N° 8.

<sup>18</sup> *Ibid.*

## CONCLUSION

Comme par le passé, la Fédération se sent privilégiée d'avoir été invitée à faire une présentation devant le Comité. Au fil des ans, nous espérons que ces séries de consultations prendront de plus en plus d'importance et que, dans ses recommandations au ministre des Finances, le Comité soutiendra le plus fermement possible la viabilité permanente des universités et l'allocation des fonds nécessaires pour entretenir celles-ci.

Le tout respectueusement soumis le 18 septembre 2000 par

Le président,

---

Jack Vanderlinde

Le directeur exécutif

---

Desmond A. Morley